



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2018

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Thierry Arn

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018
2. Délibération relative à la cession de terrain du DP communal au DP cantonal pour la construction de la piste cyclable Vy-Neuve
3. Délibération relative à l'adoption des statuts du groupement intercommunal de l'ORPC Champagne
4. Résolution relative aux accords TiSA
5. Travaux de rénovation de la mairie : suivi
6. Rénovation place de jeux école : rapport de la commission
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse l'absence de Thierry Arn et annonce que plusieurs conseillers seront en retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteur.

2. Délibération relative à la cession de terrain du DP communal au DP cantonal pour la construction de la piste cyclable Vy-Neuve

Hubert Dethurens rappelle que pour réaliser la piste cyclable le long de la Vy-Neuve, la commune avait cédé du terrain du domaine public communal au domaine public cantonal. Le département en charge à l'époque n'avait pas requis de délibération du conseil municipal visant à entériner la signature par le maire de



l'acte notarié de cession. Toutefois, aujourd'hui, afin de faire enregistrer cette mutation formellement auprès du registre foncier, l'Etat requiert l'adoption d'une telle délibération par le conseil. La délibération est munie d'une clause d'urgence qui nécessite la présence de 2/3 des conseillers municipaux pour le vote. Aussi, en l'absence d'un nombre suffisant de conseillers à la séance, tous n'étant pas encore arrivés, le maire suggère de passer au point 4 de l'ordre du jour et de reprendre ce point ultérieurement.

4. Résolution relative aux accords TiSA

Hubert Dethurens rappelle que cette résolution sera adressée aux autorités cantonales et fédérales et que la population de Laconnex sera informée.

**RESOLUTION RELATIVE AUX ACCORDS TiSA (Trade In Services Agreement)
EN VUE DE DECLARER LA COMMUNE DE LACONNEX
« ZONE HORS TiSA »**

Considérant que :

Un traité international nommé TiSA (soit Accord sur le Commerce des Services) est en cours de négociation depuis 2012 par 50 pays, dont la Suisse ;

Ce traité vise à faire adopter des accords qui aboutiraient de fait à la privatisation de services publics et permettraient aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce de prestations essentielles à la population, et ainsi implicitement de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics ;

Le Conseil fédéral participe à ces négociations en toute discrétion, alors que ce traité peut gravement péjorer des politiques publiques et que son contenu n'est pas débattu par les Chambres fédérales, remettant ainsi en cause les principes démocratiques et la souveraineté des différents échelons politiques suisses ;

Ce projet d'accords réduirait fortement l'autonomie et la maîtrise des Etats et des populations, en instituant des organes de justice échappant au droit des Etats contractants ;

La volonté du conseil municipal de la commune de Laconnex est de conserver le contrôle sur les services publics communaux et de continuer à gérer les prestations qu'il offre à la population ;

le Conseil municipal

DECIDE

1. *De déclarer la commune de Laconnex zone hors de l'Accord TiSA ;*
2. *De condamner sans réserver le secret qui entoure ces tractations et d'exiger la publication immédiate du contenu des négociations actuellement menées pour la conclusion des accords TiSA ;*
3. *De s'opposer à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique ;*



4. *D'informer les habitants/tes de la commune de cette résolution ;*
5. *De transmettre la présente résolution aux autorités cantonales et fédérales.*

Cette résolution est adoptée par 6 OUI, soit à l'unanimité des présents.

3. Délibération relative à l'adoption des statuts du groupement intercommunal de l'ORPC Champagne

Arrivée de Marc Dupraz

Jean-Pierre Gantner rappelle l'historique de cette modification des statuts adoptée par le conseil en décembre 2017 et ajoute qu'une réorganisation globale est en cours visant à regrouper les organismes communaux.

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE DE LA CHAMPAGNE

Vu les statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile de la Champagne (ORPC) datant de 1994 ;

vu les demandes de modifications de ces statuts requises par les communes du groupement en 2017 et présentées en séance du 11 décembre 2017 par l'adjoint au maire ;

considérant que ces modifications recouvrent principalement des amendements mineurs afin d'adapter les statuts de l'ORPC Champagne aux nouvelles dispositions réglementaires et légales, tant fédérales que cantonales ;

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile de la Champagne du 26 septembre 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Cette délibération est approuvée par 7 OUI, soit à l'unanimité des présents.



5. Travaux de rénovation de la mairie : suivi

Le maire annonce que l'autorisation de construire a finalement été délivrée, mais que nous sommes toujours dans l'attente du document final avec les remarques des départements ayant préavisés la demande.

L'entreprise Guillet SA est en cours de réunir les différentes soumissions qui permettront de chiffrer l'investissement qui sera proposé au vote du conseil. Un café-croissant sera prévu pour la population afin de présenter le projet de rénovation aux habitants.

Jean Batardon demande quel mode de financement sera choisi, emprunt ou fonds propres ? Hubert Dethurens lui répond que la commune devrait disposer de suffisamment de fonds propres pour financer les travaux de la mairie. Toutefois, les travaux de mise en séparatif nécessiteront aussi un financement conséquent et l'exécutif étudiera donc les différentes options de financement et les soumettra au conseil.

Arrivée de Bradley Stillwagon et de Laurent Thévenoz.

2. Reprise du point 2

Les conseillers étant maintenant suffisamment nombreux, le maire reprend le point 2 concernant la cession des terrains pour la piste cyclable.

Il explique que le point 4 de la délibération, qui nécessite la présence de 2/3 des conseillers, doit être voté séparément. Cette clause d'urgence permet d'éviter un référendum qui serait particulièrement aberrant dans le cas présent.

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE
À LA DIVISION PARCELLAIRE ET CESSION DE TERRAIN,
PARCELLE DP 2435, AU PROFIT DU DOMAINE PUBLIC CANTONAL
EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE**

Vu la demande du Service des opérations foncières de l'Etat de Genève datée du 02 décembre 2008 d'une cession au profit du domaine public cantonal et signée pour accord par le maire le 07 septembre 2009 ;

Vu les informations erronées transmises par l'administration cantonale quant à la procédure à suivre pour l'adoption de cet accord par le législatif communal ;

Vu la signature par le maire le 6 novembre 2017 d'un acte notarié ratifiant la division parcellaire et cession au domaine public cantonal ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal



DECIDE

1. *De diviser la parcelle 2435, propriété de la commune de Laconnex, de 4272 m², en sous parcelles 2650 (2435A) et 2435B selon le dossier de mutation n° 9/2012, établi le 31 octobre 2012 par Heimberg & Cie, géomètres officiels.*
2. *De céder gratuitement la parcelle 2435B de la commune de Laconnex, de 108 m², au domaine public cantonal DP 2477, selon l'acte notarié signé par le maire le 6 novembre 2017 auprès de l'étude Notaires à Carouge.*
3. *De ratifier la signature de cet acte.*
4. *La présente délibération est munie de la clause d'urgence.*

La délibération est approuvée par 9 OUI, soit à l'unanimité des présents.

Le point 4, concernant la clause d'urgence, est approuvé par 9 OUI, soit à l'unanimité des présents.

6. Rénovation place de jeux école : rapport de la commission

Arrivée de Laurent Zimmermann.

Bradley Stillwagon prend la parole et rappelle que le budget estimé pour la rénovation de la place de jeux de l'école s'élève à CHF 40'000.00. La commission s'est réunie afin d'étudier différentes propositions et l'une d'elles a été retenue et est présentée ce soir (le rapport de la commission est annexé au présent PV).

Les travaux de réfection de la clôture du préau de l'école font l'objet d'un devis séparé.

Bradley Stillwagon explique que le revêtement des sols a été longuement discuté. Les copeaux de bois n'ont pas été retenus, car pas pratiques et salissants. L'option en gazon synthétique (dernière génération avec du sable) est optimale car elle permet de réutiliser les dalles de protection existantes et assure la sécurité des enfants. De plus, l'emplacement prévu étant très ombragé, le gazon naturel peine à pousser et le terrain est très boueux lorsqu'il pleut. La solution du gazon synthétique permettrait une utilisation de l'espace de jeux par tous les temps et donne un effet visuel très naturel.

Hubert Dethurens remercie la commission pour son excellent travail.

Dominique Pascual suggère d'intégrer des jeux avec des câbles et des cordages. Bradley Stillwagon lui répond que la commission avait étudié cette possibilité, mais que ces jeux prennent beaucoup de place. Andreea Capitanescu Benetti félicite également la commission pour cette présentation détaillée et son très chouette projet.



Hubert Dethurens propose aux conseillers de passer au vote. Le projet est approuvé à l'unanimité des présents.

Le secrétariat se chargera d'aviser les entreprises qui n'ont pas été retenues et demandera à l'entreprise Setex un devis corrigé avec les modifications apportées par la commission et les coûts de réfection de la clôture.

7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Flaconnage* : Hubert Dethurens relate qu'une rencontre avec Serbeco concernant le projet pilote de flaconnage a eu lieu récemment. Le test effectué durant 2017 a permis d'améliorer significativement la qualité de récupération du PET et il a donc été décidé de prolonger ce recyclage à l'essai d'une année, en espérant que d'autres communes le mettront également en place, plusieurs d'entre elles ayant montré de l'intérêt. En effet, étant donné la faible quantité collectée à ce jour, la valorisation de ces flacons n'est pas encore possible et Serbeco entrepose ce qui est récupéré en attendant que les volumes permettent un coût raisonnable de retraitement. Laconnex ayant bénéficié de la gratuité sur ce projet pilote l'année dernière, il a été décidé que les coûts de collecte 2018 seront facturés à hauteur de 50% à charge de la commune (soit environ CHF 500.00). Bradley Stillwagon s'inquiète du manque de coordination entre la ville de Genève et nos communes concernant le recyclage et le tri des déchets. Hubert Dethurens répond que le tri est en effet plus compliqué en ville, les habitants se sentant peut-être moins concernés que dans nos villages.
- ❖ *Appartement à louer* : la famille, à laquelle la commission d'attribution des logements avait accordé l'appartement, a finalement renoncé. Une autre famille doit encore le visiter dans le courant de cette semaine.
- ❖ *Gérance de la buvette du stade* : M. Staub a avisé l'exécutif qu'il renonçait à cette gérance. En attendant de trouver un nouveau candidat, Marie-Claire Colliard continue d'assurer la gérance de la buvette.
- ❖ *Rémunération des membres de l'exécutif* : suite à la proposition de loi de M. Eric Stauffer souhaitant que les maires et adjoints soient mieux rétribués, le Grand Conseil a voté une loi fixant un salaire minimum pour les exécutifs communaux, avec l'obligation de s'affilier au 2^{ème} pilier. Le président du Conseil d'Etat a confirmé à Hubert Dethurens que cette loi pouvait s'appliquer dès à présent. Le maire proposera donc, lors du prochain conseil, une délibération portant la rétribution de CHF 26'000.00 à CHF 36'000.00 pour le maire et de CHF 17'000.00 à CHF 24'000.00 pour les adjoints. Le conseil devra également adopter une délibération sur le crédit budgétaire supplémentaire correspondant. Jean-Pierre Gantner ajoute que, lorsque ce sujet a été abordé durant la séance avec les maires et adjoints de la Champagne en novembre dernier, tout le monde avait été très surpris que la rémunération de l'exécutif de Laconnex soit aussi basse.



8. Divers

- ❖ *Course du Coteau* : Véronique Rudaz propose aux conseillers de participer à la course pédestre organisée à Bernex. Aucun volontaire.
- ❖ *Place de jeux* : Bradley Stillwagon informe qu'il est à présent obligatoire d'indiquer l'âge d'utilisation des jeux et précise qu'il faut donc installer un panneau sur la place de jeux de la mairie.
- ❖ *Visite du Parlement Européen* : Olga Mermet relate avoir eu l'opportunité de visiter le Parlement Européen à Strasbourg et propose d'organiser une visite avec le conseil. Elle nous proposera quelques dates.
- ❖ *Places de crèche* : Hubert Dethurens annonce qu'une crèche doit se construire à Aire-la-Ville, pour autant qu'un minimum de 15 places soit engagé (une place de crèche coûte CHF 35'000.00 pour environ 3 enfants). Le maire propose d'adresser une lettre d'intention à la commune d'Aire-la-Ville pour réserver une place et une enquête sera effectuée pour évaluer les besoins de notre population et éventuellement réserver une deuxième place. Le conseil municipal approuve ce projet.
- ❖ *Luminaires extérieurs Vy-Neuve 3* : Maxime Dethurens avise que les luminaires sur le cheminement extérieur ne fonctionnent plus. Hubert Dethurens lui répond que le problème est connu et l'entreprise déjà mandatée pour les réparations. Toutefois, il s'agit de déterminer si les luminaires installés sont bien adéquats, car ils ne sont pas suffisamment étanches et se remplissent d'eau, ce qui provoque des court-circuits.

9. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h40 et invite le conseil à se rendre à la buvette du stade pour l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes gens de la promotion citoyenne 2018.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale



Rapport de la commission Routes, parcs et jardins **Séance du 21 mars 2018**

Présents : Maxime DETHURENS, Jean-Pierre GANTNER, Stéphane GROBETY, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI

Aire de jeux école

Historique

Le conseil a voté un budget de CHF 40'000.- pour la rénovation de l'aire de jeux attenante à l'école. Une première réunion a été agendée le 18 décembre car l'Association des parents d'élèves avait un projet à présenter. Le projet n'ayant pas été retenu, une lettre a été envoyée à l'association.

Nous avons décidé lors de cette séance de demander une offre à différentes entreprises. Le choix de ces entreprises s'est fait sur la base de catalogues envoyés à la commune et d'entreprises ayant déjà travaillé pour nous à notre entière satisfaction.

Suite à cette réunion, nous nous sommes aperçus qu'un important paramètre nous manquait. Est-ce que l'aire de jeux faisait partie intégrante du préau ? Auquel cas il fallait associer le corps enseignant à cette démarche. La mairie étant dans le flou, nous avons contacté Mme Emery Torracinta qui nous a mis en relation avec Mme Perruchi du DIP. Pour faire court, le préau est suffisamment grand pour le nombre d'élèves et l'aire de jeux peut être séparée du préau. Nous devons néanmoins en sécuriser le pourtour, les bornes ou bittes ne suffisent pas et doivent être remplacées par une clôture avec portail afin que la population puisse y accéder sans passer par le préau. Les frais inhérents à cette sécurisation, suite à une discussion avec le maire, n'entreront pas dans le budget affecté à la rénovation.

5 entreprises ont été contactées. Nous avons eu des RV sur place avec ces entreprises, et les informations fournies, c'est-à-dire budget CHF 40'000.- et une mise aux normes (clôture avec portail et surfaces de protection). Rapidement les questions de la démolition, l'évacuation et de la taxe de recyclage se sont posées, l'estimation du coût pouvant aller jusqu'à CHF 10'000.-, grevant considérablement le budget. Cette fois l'autorité communale a décidé qu'à ce prix, on le ferait nous-même...

La commission s'est réunie le 21 mars. Nous avons étudié les 5 projets. Tous étaient de bonne qualité. L'une des sociétés a été rejetée d'emblée car ne respectant pas l'éthique de la commune.

Un choix est toujours difficile. Nous avons décidé de soumettre à l'aval du conseil le projet de SETEX, avec quelques modifications.



Les raisons de ce choix sont multiples :

- les jeux, conception et utilisation, sont radicalement différents de l'aire de jeux de la mairie ;
- l'idée de recouvrement avec du gazon synthétique (dernière génération avec du sable) est séduisante car elle permet de réutiliser les dalles de protection existantes (pas d'évacuation et taxe de recyclage), moins de travail et d'entretien. De plus, la zone étant ombragée le gazon, y pousse mal et est toujours clairsemé. L'utilisation par tous temps lors des récréations sera facilitée.

Les modifications apportées au projet sont :

- suppression du baby-foot (problèmes de propreté et gestion des balles) ;
- suppression de l'île flottante, remplacée par le « jeu de la tour » du projet Arrosage et jardins.

Ile flottante	-4'400.-
Baby-foot	-5'350.-
Total	-9'750.-
Jeu de la tour	9'900.-

Si ce choix reçoit l'aval du conseil, il faudra contacter l'entreprise SETEX afin d'avoir un devis définitif. Mais l'estimation actuelle est de :

Jeux et installation	22'850.-
Sol	22'090.-
Total	44'940.-
Budget	40'000.-
Dépassement	4'940.-